

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT
DU 08 NOVEMBRE 2017

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance : Yann BEN HAYOUN, Adjoint au Maire du 3^e arrondissement de Lyon
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 09octobre 2017 : adopté**

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

Thème : Déplacements et nouvelles mobilités

II - Communication (sans vote, ni débat)

Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2016

II – Rapports

- 1 - Approbation du Budget Primitif 2018 – Etat Spécial d'Arrondissement.
- 2 - 27247 - Rémunération des agents recenseurs - campagne de recensement de la population 2018
- 3 - 27271 - Pacte de cohérence métropolitain - Mise en œuvre du contrat territorial entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des Maisons de la Métropole
- 4 - 27122 - Attribution de subventions pour un montant total de 31 000 euros dans le cadre de l'Entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire, la promotion de la consommation responsable et de l'ESS
- 5 - 27116 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2017 : attributions de subventions d'un montant total de 145 812,00 euros (illuminations) et 26 819,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions
- 6 - 27141 - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse 3e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2017
- 7 - 27142 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance
- 8 - 27348 - Programmation PEDT 2017-2018 – Ajustements et compléments
- 9 – 27381 - Prolongation du Projet Educatif Territorial de la Ville de Lyon (PEDT) - Autorisation de signer la convention PEDT pour l'année scolaire 2017-2018
- 10 - 27226 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon et la Maison de la danse, pour la mise à disposition à titre gratuit d'une installation ludique "Cabane de la danse"
- 11 - 27221 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 associations pour un montant total de 132 200 euros sur l'enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation de conventions cadre, d'application et mixte
- 12 - 27239 - Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association "Patronage Scolaire Laïque de Montchat" pour sa participation à la compétition nationale TOP 12 en décembre 2017
- 13 - 27156 - Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions
- 14 - 27374 - Attribution d'une subvention d'investissement de 4 004 euros à l'association "Frères d'armes - Honneur et Patrie", sise 279 rue André Philip à Lyon 3e, pour des travaux de sécurité de son local - Approbation et autorisation de signature de la convention afférente

15 - 27273 - Lyon 3ème - Contrat de sous location temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Frères D'Armes Honneur et Patrie, portant sur les locaux sis 279 rue André Philip, propriété de Grand Lyon Habitat - EI 03 382

16 - 27250 - Lyon 3e et 6e arrondissements - Ligne C3 Lafayette/Bonnevay - Approbation du dossier d'enquête publique relative à l'autorisation de pose des consoles d'éclairage public, autorisation de saisir M. le Président de la Métropole de Lyon aux fins d'organisation de l'enquête publique, autorisation de signature des courriers et actes concourant à la mise en œuvre de cette décision

17 - 27265 - Lyon 3ème - Acquisition par la Ville de Lyon de deux lots de copropriété situés 2 rue Rochaix - EI 03388 - N° d'inventaire 03388B007 et 03388B008 - Opération 03388006 - Adaptation de l'autorisation du programme et vote de l'affectation d'une partie de l'AP 2012- 1 – Programme 00012

18 - 27236 - Demande d'autorisation d'exploiter l'extension d'une installation de cogénération existante par ajout de 4 chaudières, implantée sur la commune de Villeurbanne (17-19 avenue Albert Einstein)

II - Questions diverses.

SEANCE DU : 08 NOVEMBRE 2017

SAISINE DU : 24 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 09 NOVEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 02 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 36

PRESIDENT : M. Thierry PHILIP, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

SECRETAIRE : M, Yann BEN HAYOUN, Adjoint au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Laurent PEISER, Catherine PANASSIER, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Jérôme MALESKI, Ali KISMOUNE, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Patrick HUGUET, Mohamed-Hanafi, BENZAOUI, Amandine BARIOZ PLANCHE, Alain QUESSADA.

Absents excusés: Martine ELBAHAR, Fabrice VIDAL, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Georges KEPENEKIAN, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Guy CORAZZOL, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Pierre BERAT, Pascale COCHET, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Lionel LASSAGNE, Céline BOS

Dépôts de pouvoirs : Jean-François BEL, Pierre FRONTON, Georges KEPENEKIAN, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Guy CORAZZOL, Anne BRUGNERA donnent pouvoir à Maud ROY, Catherine PANASSIER, Thierry PHILIP, Antoinette BLEY, Fabrice VIDAL, Abdel ACHACHE pour les représenter et voter en leur nom.

Dépôts de pouvoir pour absence momentanées : Lucie BRIATTE, Jérôme MALESKI, Mohamed-Hanafi BENZAOUI, donnent pouvoir à Yann BEN HAYOUN, Laurent PEISER, Patrick HUGUET pour les représenter et voter en leur nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 25 (19 + 6 pouvoirs)

Adoption du procès-verbal du 09 octobre 2017.

T. PHILIP : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter cette séance par l'approbation du procès-verbal du 09 octobre 2017. »

- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 octobre 2017 : adopté

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

Thème : Déplacements et nouvelles mobilités

Conformément à l'article 25 du règlement intérieur du conseil du 3^{ème} arrondissement :

« Les débats des C.I.C.A sont dématérialisés. Ils sont consultables dans leur version audio ainsi que toutes les pièces annexes. A la demande, ils pourront être transmis par Internet ou sur support informatique. »

II Communication (sans vote, ni débat)

Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2016

L. BRIATTE : « Merci M le maire, bonsoir à toutes et à tous. Ce rapport qui vous a été envoyé, est extrêmement intéressant et regroupe certaines thématiques qui ont déjà été évoquées ce soir. Le développement durable c'est une forme de développement économique qui a pour objectif principal de concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement. C'est une notion qui est extrêmement large. Dans ce rapport, il y a 13 thématiques qui sont développées. Je vais vous présenter certaines d'entre elles. Dans ces 13 thématiques, il y a 5 objectifs qui ont été déterminés par la Ville de Lyon, qui vous sont présentés. Je ne vous les cite pas tous. La nouveauté dans ce rapport, par rapport à celui de l'an dernier, c'est qu'il y a de nouveaux indicateurs qui ont été définis en partenariat avec l'Université Lyon 2 qui a une formation particulière au niveau de l'économie sociale et solidaire.

Dans les thématiques, je vous propose certaines actions au niveau de la santé – environnement. Il y a la lutte contre le moustique tigre avec un dispositif de participation active où tous citoyens qui voient un moustique tigre, comme c'est le cas dans de nombreux arrondissements de Lyon, est invité à le signaler auprès des autorités publiques et des services afin de pouvoir contrôler le suivi des moustiques tigres et également contre l'ambrosie dont nous vous parlons régulièrement sur le 3^e arrondissement. Un travail avec la direction de l'écologie urbaine concernant l'analyse de sol dans les jardins partagés a été faite sur l'année 2016 pour la place de la Ferrandière par exemple.

Je ne vous détaille pas la mobilité car je pense qu'on en a largement parlé ce soir. Au niveau de la participation citoyenne, il y a sans cesse de nouvelles concertations qui sont mises en place. Il y a les universités citoyennes, si je ne me trompe pas, qui vont fêter leurs 2 ans qui sont des espaces de dialogues entre les habitants et les services municipaux. Il y a également des événements comme « Lyon Nature » qui incite les habitants, même s'ils ne sont pas au sein d'instance de démocratie participative, à prendre part dans, par exemple, le développement de jardin de rue comme ce qui a été fait sur des plantations place Ballanche ou les micro-implantations florales.

Au niveau de l'économie durable - commande responsable, nous avons parlé à plusieurs reprises du label « Lyon Ville Equitable et Durable » qui est décerné à des associations et des entreprises qui promeuvent des valeurs en adéquation avec l'économie sociale et solidaire. C'est aussi ponctuellement des actions comme « Tout l'monde Dehors » où il a été mis à disposition des associations qui participaient des gobelets qui sont réutilisables dans le cadre de cette manifestation culturelle parmi d'autres.

Au niveau économie- éducation, il y a une action en faveur du développement de la préservation de la biodiversité mais il y a aussi des visites de la mairie du 3^e. A titre d'exemple, il y a 18 classes de CM2 qui ont pu visiter la mairie donc c'est une sensibilisation au niveau de la citoyenneté fait par ma collègue Claudine RICHNER. Il y a également dans les actions, le choix de produits d'entretien Eco labélisé pour le nettoyage dans les écoles. Sur la thématique handicap, il y a l'association « La Souris Verte » dont le siège est dans le 3^e arrondissement, qui organise chaque année une journée dont le

thème cette année était « Penser l'accueil de l'enfant en situation de handicap pour un vivre ensemble ».

Et enfin comme autre thématique, je vous cite le développement culture avec le projet « Maillages » dont nous parlons régulièrement sur le 3^e arrondissement destiné au jeune public de notre arrondissement.

Si vous avez des questions, je suis à votre entière disposition. Ça fait 84 pages, j'imagine que vous n'allez pas toutes les lire ce soir mais c'est extrêmement intéressant et ça regroupe vraiment des choses diverses et variées qui sont faites sur notre arrondissement et au niveau de la Ville de Lyon. »

T. PHILIP : « Les associations du CICA qui souhaiteraient avoir les 84 pages, il suffit de nous les demander et on vous les donnera. Vous les demandez à elsa.peysson@mairie-lyon.fr. »

F. CHEVALLIER : « Je voulais tout d'abord remercier Lucie BRIATTE d'avoir fait un rapport adapté au 3^e parce que je pense que c'est intéressant de voir concrètement ce que veut dire ce rapport quand on le décline sur un arrondissement. C'est un rapport vraiment intéressant sur les actions qui sont menées. On le voit sur la question des espaces verts, des micro-implantations florales, de la politique cyclable, mais je n'y reviens pas.

Je voulais parler d'un aspect précis qui nous questionne. En même temps que le rapport développement durable a été joint, et je crois que c'est la première année que ça nous est transmis, un bilan du Plan Climat Energie Territorial. Ça fait partie du développement durable et c'est un focus qui est très intéressant.

Il y a une page où on retrouve des données précises sur les objectifs qui sont fixés dans ce plan climat pour la Ville de Lyon. Il ne concerne que le patrimoine de la ville de Lyon et non l'ensemble des habitants, des entreprises, des administrations etc. Il concerne vraiment le périmètre d'intervention de la ville de Lyon et son patrimoine et ce sont des objectifs que l'on retrouve à différents niveaux aussi bien au niveau de la métropole qu'au niveau national etc. Ce sont les objectifs 3 x 20.

Quand on regarde les résultats, on voit où on en est de ces 3X20, ce sont des objectifs pour l'année 2020.

Le premier, c'est diminuer de 20% les émissions de gaz à effets de serre du patrimoine et des activités de la Ville de Lyon. Là on voit qu'on est à - 15.7% et c'est mesuré par rapport à 2010 donc on se dit que si on est sur la trajectoire actuelle on devrait pouvoir y arriver en 2020.

Si on prend l'objectif des énergies renouvelables qui est aussi d'avoir 20% départ d'énergie renouvelable dans notre consommation énergétique en 2020, on est à 19.7%. Pourquoi en est-on 19.70% ? C'est parce qu'il y a eu un changement de marché pour l'électricité et dans le nouveau marché, on achète 50% d'énergie qui est issue des énergies renouvelables. Ce n'est pas de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la ville. Elle existe mais elle est quand même assez faible, mais c'est atteint de cette manière-là.

Ce qui nous pose question, c'est le 3^e objectif où on doit avoir en 2020, -20% de la baisse de la consommation énergétique de la Ville par rapport à 2010. Et là, on est à - 9.5%. Notre question, qu'on posera au conseil municipal, c'est comment on va pouvoir atteindre ces -20% en 2020 parce qu'on est à -9.5% entre 2010 et 2016 et il reste 4 ans.

Peut-être que les travaux en cours d'isolation des bâtiments, d'autres actions prévues pourront le permettre... On a un peu des doutes donc ça fera partie du questionnement qu'on fera en conseil municipal. Je voulais partager ce questionnement là avec vous. Merci »

T. PHILIP : « On en reste là puisqu'il n'y a pas de vote. Je propose, parce que Madame BRIATTE a une obligation ailleurs, de passer au rapport numéro 4 pour attribuer une subvention dans le cadre de l'entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire donc on reste dans le sujet comme ça Lucie peut aller à sa réunion. »

II – Rapports

4 - 27122 - Attribution de subventions pour un montant total de 31 000 euros dans le cadre de l'Entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire, la promotion de la consommation responsable et de l'ESS

RAPPORTEURE : L.BRIATTE : « Merci beaucoup. M. Le Maire, il s'agit de l'attribution de subventions pour un total de 31000 € à l'échelle de la Ville de Lyon dans le cadre de l'entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire, la promotion de la consommation responsable et de l'Economie Sociale et Solidaire. La stratégie qui a été adoptée pour la Ville de Lyon, s'oriente autour de 3 axes : le soutien à l'entrepreneuriat en ESS, la promotion de l'ESS et la promotion de la consommation responsable. Vous avez diverses actions qui vous sont présentées. Je vais me focaliser sur les deux qui concernent plus particulièrement le 3^e puisqu'il s'agit des subventions à des associations dont les sièges sont situés sur le 3^e arrondissement.

Cela concerne la subvention de 3000 € qui est demandée pour la CRESS, la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie à l'innovation et aux coopérations économiques. Il s'agit donc pour cette association de pouvoir aider dans les 10 prochaines années, après avoir fait la reconnaissance institutionnelle de l'ESS, et de promouvoir l'ESS au sein des entreprises.

Une autre action qui est détaillée dans cette délibération concerne le 3^e arrondissement. Il s'agit de la promotion des réseaux « DéPart » dont nous avons parlé chaque année au sein de ce conseil d'arrondissement. « DéPart » avec le « Dé » comme découverte et « Part » comme partage. Il s'agit de la promotion du tourisme social et solidaire. Depuis cette année, c'est la maison des solidarités rue Vendôme qui a la responsabilité de promouvoir le réseau « DéPart ». Pour cette action, c'est une subvention de 3000€ qui vous est demandée.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs de bien vouloir approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

1 - Approbation du Budget Primitif 2018 – Etat Spécial d'Arrondissement.

A.BLEY rapporteure, donne lecture du dossier : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, lors de notre précédent conseil d'arrondissement nous avons approuvé le montant global des dotations aux 9 arrondissements de Lyon. Aujourd'hui, nous soumettons à votre avis le budget primitif et l'état spécial du 3^e arrondissement pour l'exercice 2018. Rappelons que le budget comprend des dotations pour le fonctionnement et une dotation pour l'investissement. En ce qui concerne les dotations de fonctionnement : -la dotation de gestion locale s'élève à 754 183€ et la dotation d'animation locale à 75 895 € soit une dotation globale de fonctionnement de 830 078€.

A noter que les missions des mairies d'arrondissement ont été accrues par la loi de modernisation de la justice du 21^e siècle loi du 18 novembre 2016, leur transférant compétence notamment en matière de PACS et de changement de prénom. En ce qui concerne l'enregistrement et la dissolution des Pactes civiles de solidarité à compter du 1^{er} novembre 2017, les services de notre mairie ont reçu dès le 2 novembre, 24 dossiers dans cette seule journée. Nouvelle compétence pour les mairies d'arrondissement également pour les changements de prénoms. A ce titre, les services de notre mairie ont déjà traité depuis mars, 25 dossiers avec 60 rendez-vous. En ce qui concerne la dotation d'investissement, elle s'établit toujours à 2 € par habitant sur la base des statistiques de population au 1^{er} janvier 2015. Elle s'élève donc à 199 062 € comme en 2017.

Je sollicite mes chers collègues votre avis favorable sur ce budget primitif 2018 et sur l'état spécial présenté par nature et par fonction dans ce rapport et d'avance je vous en remercie. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE

Abstention des Elus Les Républicains & Apparentés

(P. BERAT, P. HUGUET, L. LASSAGNE)

2 - 27247 - Rémunération des agents recenseurs - campagne de recensement de la population 2018

D. HITZ rapporteur, donne lecture du dossier : «

« Je vous suggère de continuer sur notre lancée. Depuis 2010, la rémunération des agents recenseurs s'élève à 5€ par logement recensé. Je vous invite à approuver la délibération qui propose de maintenir cette rémunération à 5€ par logement. »

»

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - 27271 - Pacte de cohérence métropolitain - Mise en œuvre du contrat territorial entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des Maisons de la Métropole

T. PHILIP : « Avant de passer la parole à Fabienne Séraphin sur la présentation de ce rapport qui est très important, je voudrai juste dire quelques mots pour souligner l'importance de la délibération et derrière le rapprochement qui se produit entre les maisons de la solidarité et les CCAS. Cela s'inscrit dans le pacte de cohérence métropolitain et dans le schéma des solidarités qui a été exposé lundi et voté lundi à l'unanimité en conseil métropolitain sous la présidence de David KIMFELD. Demain, en proximité, ces maisons seront l'illustration parfaite de l'intérêt d'avoir créé sur notre territoire une métropole qui intègre en son sein l'urbain et l'humain, des compétences urbaines et des compétences sociales. En 2018, pour les personnes en situation de fragilité, ce sera donc un guichet unique, un même lieu donc une meilleure lisibilité et une meilleure transparence, meilleure efficacité des services rendus aux habitants en matière de politique sociale. Fabienne va vous détailler ce qui est dans le rapport. »

F. SERAPHIN rapporteure, donne lecture du dossier : « Mesdames et Messieurs, le pacte de cohérence métropolitain. C'est la mise en œuvre du contrat territorial entre La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon. Ce pacte de cohérence métropolitain définit le rapprochement des antennes solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des maisons de la Métropole. Depuis 2015, un travail a été mené en direction des professionnels de ces deux collectivités par des réunions régulières des cadres et des séminaires en commun des agents concernés. La mise en œuvre de ce rapprochement acquiert la conclusion d'une convention à passer entre la Métropole d'une part, et le CCAS d'autre part, en tant qu'établissement public local porteur des politiques sociales municipales. Les objectifs pour la Ville de Lyon et les CCAS sont l'amélioration et l'accompagnement de l'offre de services aux lyonnais grâce à une mutualisation des points d'accueil et des équipes Ville et Métropole. Aussi un rapprochement des pratiques professionnelles des intervenants des maisons de la Métropole et des antennes solidarités afin notamment de réduire les délais de prise en charge, mieux les orienter et proposer des réponses ainsi qu'apporter des réponses d'aide financière, favorise une organisation plus efficace sur les plans immobilier et humain permettant de tenir compte des contraintes budgétaires des deux collectivités, et bien sûr, en respectant nos politiques sociales et nos budgets d'actions sociales. Actuellement, notre budget d'action sociale pour le CCAS est de 1 600 000€ la convention fixe également, à ce titre, des modalités opérationnelles sur les plans juridique, organisationnel et financier. Cela représente environ 1/3 pour le CCAS du point de vue financier et humain et 2/3 pour les maisons de la Métropole. Dans ces conditions, le conseil municipal est appelé à prendre acte de la démarche et des modalités de la mise en œuvre de la Ville de Lyon le 14 décembre prochain. Concernant notre arrondissement du 3^e, dans le pacte de cohérence métropolitain nous ferons partie dès le 15 janvier du territoire 3 – 6. Nous aurons 3 points d'accueil : une agence principale située à la rue Pierre Corneille, l'agence Saint-Anne et l'agence Foch. Mesdames et messieurs, je vous propose de voter ce rapport. »

T. PHILIP : « Merci beaucoup, M. BERAT demande la parole »

P. BERAT : « Merci, effectivement comme vous l'avez dit M. Le Maire, je pense que c'est un rapport qui est important pour la structuration de notre agglomération. Je voudrai tout d'abord regretter le

fait qu'en tant qu'arrondissement, on ne soit pas consulté sur le pacte de cohérence métropolitain d'ensemble. Ça aurait mérité qu'on discute globalement de ce lien entre la Métropole et la Ville. Cela aurait été une façon de mieux reconnaître la place de l'arrondissement dans la Métropole. Je sais que cette place n'est pas évidente, elle n'est pas gagnée et en ne consultant pas les arrondissements sur le pacte global, je pense que ça montre que l'arrondissement n'a pas toute sa place dans ce qui est en train de se monter au niveau de la Métropole, je le regrette. De même que je regrette qu'on ne soit consulté que sur le volet, et c'est important, antenne solidarité. Je crois qu'il va y avoir au prochain conseil municipal aussi un volet sur la propreté. On sait bien et on sort d'un CICA, que pour les habitants de cet arrondissement, l'action de la collectivité en matière de propreté est déterminante. Je ne comprends pas que le conseil d'arrondissement n'ait pas à se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de cette compétence propreté sur l'arrondissement. Je pense qu'on aurait eu des choses à dire et qu'en tout cas ça préoccupe les habitants. C'est comme ça, on nous demande notre avis que sur le rapport de rapprochement des antennes solidarités et des maisons de la Métropole.

Sur ce dossier, jusqu'à maintenant dans les journaux nationaux, au plan national, on nous dit que ce qui a été fait sur Lyon est génial, extraordinaire et que ça doit être l'avenir de toute la France et l'alpha et l'oméga des agglomérations par le progrès que ça a marqué. Je pense que jusqu'à maintenant la mise en œuvre de la Métropole a surtout été un exercice un peu technocratique et on a du mal à voir concrètement ce que ça a changé pour la vie des habitants. Le deuxième point c'est qu'on a vu qu'au point démocratique c'était plutôt un recul. Je rappelle juste incidemment que cette collectivité ne respecte pas le principe d'égalité homme – femme dans l'exécutif et que c'est la seule collectivité en France où au niveau de la commission permanent l'opposition n'est pas représentée. Je pense qu'au plan démocratique c'est loin d'être l'exemple qu'on voudrait nous vendre au niveau national.

Ceci étant dit je pense que maintenant on attend de la Métropole qu'elle nous montre concrètement les avancées qu'elle apporte pour les habitants. Madame SERAPHIN l'a un peu évoqué, mais c'est vrai que sur ce sujet-là lorsque la métropole a été mise en place, quand on disait mais concrètement qu'est-ce que ça va changer pour les habitants on nous disait souvent « vous voyez, il y a des maisons du département, demain ces maisons du département seront réunies avec les services du Grand LYON et peut-être des services municipaux pour avoir une réponse unique ». C'était souvent l'exemple qu'on donnait comme changement concret à la fois dans l'amélioration du service aux habitants et dans des économies qui sont générées. Je voudrai vous demander Mm SERAPHIN ou M. Le Maire, concrètement au niveau du 3^e ce rapprochement, ça se traduit comment en terme d'amélioration du service à la population sur ces thématiques essentielles des affaires sociales et au niveau budgétaire. Qu'est-ce que ça va dégager comme économie, comme moyens supplémentaires, quels sont les gains en matière d'efficacité qui sont apportés par cet accord ? Je vous remercie. »

F. SERAPHIN : « Concernant les consultations des arrondissements, en tant qu'élus, nous avons été consultés régulièrement dans l'avancement de ce projet. Nous avons été consultés en tant qu'élus, il y a eu des réunions en mairies d'arrondissement avec les élus concernés en décembre 2016 où là les services de la Métropole ainsi que les services du CCAS sont venus nous présenter l'avancement du travail qui a été effectué. Le 14 novembre, nous allons avoir une nouvelle présentation concernant ce pacte de cohérence métropolitain. Nous avons apporté nos réflexions sur ce dossier. Concernant votre demande concrètement sur le dispositif, il va y avoir deux structures sur une même plateforme avec en guichet unique. Un guichet unique où les habitants vont être accueillis d'une façon inconditionnelle alors que sur les maisons du Rhone actuellement ça ne se fait pas. Au CCAS, il y avait cet accompagnement déjà effectué. Donc sur ces nouvelles agences, il va y avoir un accueil inconditionnel. Concernant le public qui arrive, il va tout de suite être accueilli et orienté en fonction de sa demande. C'est une chose qui ne se faisait pas auprès des maisons de la métropole. La compétence du CCAS et la compétence des agents de la Métropole éviteront des allers retours entre les structures concernant l'accompagnement de cette personne. Ces établissements reçoivent des personnes les plus fragilisées et le fait qu'il y ait ces deux structures séparées, des fois, une personne

venait en mairie on l'envoyait sur le CCAS, ça ne concernait pas le CCAS de par son statut social, on la renvoyait sur la maison du Rhone etc. Aujourd'hui une personne qui arrivera sur le point d'accueil sera accueillie, écoutée et orientée auprès du travailleur social ou de l'assistante sociale dont dépend sa demande. Concernant les moyens humains il ne change pas, l'équipe restera exactement pareille. Vous avez posé la question sur le côté financier, ça représente 1/3 de dépenses pour le CCAS et 2/3 de dépenses concernent les maisons de la Métropole. Je n'ai pas exactement les chiffres concernant notre arrondissement.

Concernant l'activité d'une façon globale sur les 9 arrondissements, l'activité d'accueil c'est 300 000 accueils physiques confondus maisons de la Métropole et le CCAS. 300 000 dont 86 000 pour le CCAS, 320 000 accueils téléphoniques dont 39 000 pour le CCAS. En termes de financement global, c'est 3 000 000 d'aides sociales à l'enfance pour la Métropole et 1 600 000 euros d'aides facultatives pour les CCAS. Dans sa globalité, ça représente 300 postes concernés, pour les maisons de la Métropole 224 postes et les solidarités 76 postes.

En termes de site, actuellement il y a 7 sites de maisons de la Métropole et 9 sites de maisons solidarité. Les maisons solidarités intégreront les maisons de la Métropole. Pour l'arrondissement, je vous ai dit que ce sera 3 agences : une agence principale sur la rue Pierre Corneille, une agence sur Sainte-Anne et une agence donc sur Foch puisqu'on va parler en territoire 3-6. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Au niveau humain, ça représentera 40 personnes sur ces trois agences. »

T. PHILIP : « Un point que je voudrai ajouter parce que c'était très précis. Je ne suis pas tout à fait d'accord quand tu dis que ce sera exactement pareil, non ça ne sera pas exactement pareil parce que comme il y a moins d'agences et pas de diminution du nombre de personnel, ça permet de mettre plus de personnel à l'endroit où il y a le plus de difficultés. Ça c'est intéressant parce que c'est du redéploiement qui permet de mettre le plus de personnes au contact de ceux qui ont le plus de difficultés. Je pense que c'est quelque chose à ajouter au guichet unique, à la transversalité, à tout ce qu'a dit Fabienne. »

P. BERAT : « Ce que je regrette un peu aussi c'est le fait qu'il n'y a pas d'agence sur Montchat. Il me semble qu'il y avait une maison au moins du département. Mais le choix a été fait de ne pas la conserver. C'est vrai que ça oblige pour les gens de Montchat d'aller jusqu'à la place Saint –Anne. Ce n'est quand même pas juste à côté. Monsieur l'adjoint nous disait 3 km tout à l'heure, ce n'est pas juste à côté. Il y a beaucoup de personnes âgées sur Montchat donc c'est vrai que ça aurait été bien d'avoir un accès de proximité aussi sur Montchat parce qu'on est un grand arrondissement peuplé. »

F. SERAPHIN : « ...Inaudible.... Ces agences-là ont été choisies mais je ne peux pas vous donner plus d'information sur ce sujet. »

T. PHILIP : « De façon plus global pour répondre à votre question qui était : qu'est-ce qu'y va changer concrètement ? On a un guichet unique pour le social. Incessamment sous peu, il va y avoir un deuxième changement, c'est une déconcentration. La personne responsable a été nommée la semaine dernière. Ce n'est pas encore claire mais on vous en parlera en questions diverses dès que les choses seront plus précises. Il va y avoir un seul interlocuteur aussi, une espèce de guichet unique, en ce qui concerne la voirie et la propreté. C'est-à-dire, au lieu d'être obligé d'aller au Grand Lyon et d'aller dans tous les services, on aura une personne pour l'arrondissement, ce sera d'ailleurs également les arrondissements 3 et 6.

On peut considérer que ça ne va pas assez vite mais ça se met en œuvre progressivement par déconcentration. Le but de la Métropole c'est de rapprocher de plus en plus les décisions au contact du terrain, y compris des mairies d'arrondissement car c'est bien au niveau des mairies d'arrondissement du 3 du 6 et d'ailleurs, de Villeurbanne pour certain aspect. Je pense qu'il faut encore laisser un peu de temps mais que les choses avancent et ce qui est le plus important quand même c'est d'avoir récupéré les responsabilités sociales du conseil général. Quand vous avez un vice-président ou une vice-présidente qui est chargée à la fois de l'économie et de l'insertion ce n'est pas tout à fait banal, je pense que c'est des choses qui se mettent en place réellement sur le terrain et qui changent réellement les choses. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - 27116 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2017 : attributions de subventions d'un montant total de 145 812,00 euros (illuminations) et 26 819,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

F. VIDAL rapporteur, donne lecture du dossier : « M. Le maire, cher.e.s collègues, Mesdames et Messieurs, les illuminations et les animations des quartiers misent en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité. La Ville de Lyon apporte son concours, comme chaque année, à ces opérations très populaires qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville. Un certain nombre d'associations ont déposé des dossiers pour les illuminations et pour les animations. En ce qui concerne les illuminations, la mise en lumière des rues aura lieu du 17 novembre au 14 janvier. Chaque année, l'organisation de cet événement fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements et le montant final de chaque subvention limité à 20 000€ correspond à 50% de celui des factures acquittées pour les illuminations de l'année précédente. En ce qui concerne les animations, il y a un programme extrêmement riche cette année, sur à près tous les quartiers de l'arrondissement. Les animations de fin d'années sont organisées par les associations de commerçants ayant présenté un projet en lien avec les fêtes de fin d'année. Les subventions correspondent à 30% du montant des devis 2017 plafonnés à 3 000€. Je peux vous citer les associations qui ont souhaité participer à ces différentes opérations.

Pour Montchat, vous avez ACCOURVITE les boutiques de Montchat, comme chaque année, qui sont particulièrement dynamiques et de plus en plus dynamiques surtout qu'elles travaillent maintenant de plus en plus en concertation. Vous avez également le comité des commerçants du cours Gambetta, association également très dynamique, l'association des artisans commerçants de Vilette Paul Bert et l'association des commerçants Rouget de l'Isle. Je ne vous cite pas les montants, ils sont détaillés dans le document. En ce qui concerne l'animation ; ACCOURVIT encore une fois, association Quartier préfecture, association des commerçants Rouget de l'Isle Félix Faure et les boutiques de Montchat. D'ailleurs, à la fois l'association Gambetta et les associations Montchat ont été un peu les précurseurs en terme d'animation et maintenant ça se fait et ça se développe un peu dans tous les quartiers. Nous ne pouvons que nous en féliciter grâce au dynamisme de leurs représentants et leurs responsables que vous connaissez : par ailleurs Mr BERAT pour Montchat et pour les autres. Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - 27141 - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse 3e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2017

C. RICHNER rapporteure, donne lecture du dossier : « Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Dans l'objectif du développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands et par des actions accompagnant les familles dans leur vie familiale et professionnelle, la Ville de Lyon poursuit cette offre d'accueil dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. Il couvre la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018. Il vous est proposé la signature d'un avenant pour l'année 2017 au contrat initial en vue d'intégrer de nouvelles actions dans les champs Enfance et Jeunesse. Dans le 3ème arrondissement, il s'agit de la création de 100 places d'accueil de loisirs pour des enfants de 3 à 11 ans ouvertes en septembre 2017, à la MPT des Rancy. Par ailleurs, l'ensemble des actions conduites dans le cadre du PEDT, qui arrive à échéance fin décembre 2017, sera soutenu par la CAF du Rhône par le versement de la prestation du Service Enfance et Jeunesse selon les modalités du contrat initial. Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

P. BERAT : « Madame l'adjointe M. Le Maire, une question sur cette création de 100 places d'accueil de loisir, est-ce que c'est la conséquence de la fermeture de la maison de l'enfance Desaix et donc c'est 100 places en plus nettes ou est-ce que dedans il y a la fermeture des places de la maison de l'enfance qu'on transfère sur la maison de MPT. Est-ce que c'est 100 places nettes ou est-ce que c'est moins. On a demandé en commissions, on n'a pas eu la réponse. »

T. PHILIP : « ce n'est clairement pas 100 places nettes. Et c'est clairement intégrant celles qui ont été supprimées de la maison de l'enfance. Je ne peux pas vous dire le net. Combien il y en avait à la maison de l'enfance, c'est 100 moins le nombre qu'il y avait à la maison de l'enfance. Nombre que je ne connais pas. »

P. BERAT : « Combien y avait-il de places à la maison de l'enfance ? »

C. RICHNER : « Je vous redonnerai le chiffre au prochain conseil. En effet, si je l'ai habituellement sur moi, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Je suis désolée M. BERAT. Vous auriez dû m'informer de votre question avant le conseil. Il y avait environ 150 enfants (une « fourchette ») qui étaient reçus à la maison de l'enfance ouest. C'est vrai que l'organisation avec la MPT des Rancy s'est bien enclenchée, nous pouvons faire confiance à cette structure pour la mise en place de l'accueil de loisirs indispensable pour les parents et surtout pour les enfants. »

P. BERAT : « Est-ce qu'on pourrait avoir une réponse claire. »

T. PHILIP : « En tout cas, la réponse qui a été faite en commission n'était pas claire et je vous garantis qu'il y a le transfert des places qui étaient à la maison de l'enfance Ouest. »

P. BERAT : « Ma question est combien de places nettes sont créées sur ces 100. Est-ce qu'on peut avoir une réponse d'ici le prochain conseil d'arrondissement ? »

T. PHILIP : « oui et avant le conseil municipal »

P. BERAT : « C'est la deuxième fois qu'on pose la question »

T. PHILIP : « De toutes façons le conseil municipal ce n'est pas ce lundi c'est l'autre donc on s'engage à vous envoyer la réponse avant. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - 27142 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Y. BEN HAYOUN rapporteur, donne lecture du dossier : « M. Le maire, Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues, vous avez presque tout dit puisqu'effectivement il s'agit d'une délibération qui a vocation à renouveler les conventions cadres ou d'occupations temporaires ou de contrats de mise à disposition des locaux à différentes associations partenaires qui interviennent dans le domaine de la petite enfance de la Ville de Lyon. En ce qui nous concerne sur l'arrondissement en particulier, il s'agit de trois structures que nous connaissons déjà bien donc on est dans du renouvellement. Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - 27348 - Programmation PEDT 2017-2018 – Ajustements et compléments

RAPPORTEUR : Y. BEN HAYOUN

Y. BEN HAYOUN rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'une délibération correspondant à des ajustements et à des compléments de crédits dans le cadre de la programmation de PEDT, le Projet Educatif de Territoire qui concerne d'une part les actions de sensibilisation au handicap et au vivre ensemble qui sont menées dans les écoles avec l'appui des équipes médico-sociale de la direction de l'éducation. Je voudrais de ce point de vue-là souligner que nous sommes une des rares villes de France de cette taille à avoir un service médico-social. Ça veut dire des médecins, des infirmières, des assistantes sociales qui sont des gens extrêmement compétents et qui font un travail absolument remarquable et qui interviennent à la demande des écoles qui en font le projet ; en l'occurrence 9 pour notre arrondissement sur des temps scolaires et sur des temps périscolaires pour accompagner les enfants, les équipes enseignantes et les agents de la ville dans

des démarches autour de la sensibilisation au handicap, à l'estime de soi et au vivre ensemble. D'autre part, cette délibération vient ajuster quelques subventions que nous avons présentées au dernier conseil d'arrondissement et annule des versements de subventions pour 3 actions. De ce point de vue-là, je ne crois pas que nous soyons concernés par ces annulations. Enfin on est concerné par ces annulations mais qui sont immédiatement réattribuées. Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport ».

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 – 27381 - Prolongation du Projet Educatif Territorial de la Ville de Lyon (PEDT) - Autorisation de signer la convention PEDT pour l'année scolaire 2017-2018

Y. BEN HAYOUN rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit de la délibération qui a vocation à signer la convention relative au PEDT donc sa prolongation, puisque vous le savez, nous avons fait le choix, à la suite de la publication du décret du ministre Blanquer pendant l'été, de garder l'organisation des rythmes et de la semaine des écoliers telle que nous la connaissons aujourd'hui. Dans la mesure où, en lien avec l'éducation nationale et en particulier la rectrice, nous avons fait le choix de conserver cette organisation, il convient aujourd'hui de prolonger le Projet Educatif de Territoire d'un an. Je précise également que la démarche dans laquelle nous sommes depuis quelques semaines maintenant et une démarche assez ambitieuse de concertation de l'ensemble de la communauté éducative relativement à la question des rythmes scolaires et à l'organisation de la semaine des enfants. Cette consultation a commencé il y a quelques semaines et elle prend la forme dans un premier temps, d'un travail de diagnostic, d'échanges et de discussions à la fois sur ce qui existe et sur les attendus des familles, des enseignants, des agents de la ville, des associations et les organisations représentatives sur ce qui devrait être ou pourrait être, pour la rentrée prochaine, la semaine des écoliers lyonnais. Nous avons mis en place un site internet qui permet à toutes celles et ceux qui le souhaitent de participer à ces temps d'échanges sous la forme d'une agora très ouverte. Les échanges et les discussions sont assez remarquables. D'autre part, l'organisation de réunions publiques vont se tenir dans les arrondissements et ont déjà commencé. En ce qui nous concerne, il s'agit de la semaine prochaine le 16 novembre à 18h30 à l'espace Elsa Triolet et le 4 décembre à la mairie du 3^e arrondissement à 18h30. Réunion publique à laquelle les uns et les autres sont conviés. À l'issue de cette phase d'échanges, de diagnostic, différents scénarii seront proposés par la Ville de Lyon pour l'organisation de la rentrée 2018-2019. En ce qui concerne en tout cas le projet Educatif de territoire et contenu du fait que nous sommes toujours dans l'organisation que nous connaissons depuis 3 ans, il convient aujourd'hui de vous proposer sa prolongation pour une nouvelle année et je vous demande, mesdames messieurs, de bien vouloir adopter ce rapport. »

M. BERAT : « Merci M. Le Maire, on va s'abstenir sur cette délibération. Je pense que prolonger cette année à titre transitoire ce qui existait, est une bonne chose car on ne pouvait pas surprendre les lyonnais à la rentrée en modifiant toutes les règles donc ça je pense que c'était plutôt une décision sage. Après sur le reste, sur le fond de l'organisation des rythmes scolaires à Lyon, on a souvent exprimé le fait qu'on était en désaccord avec cette organisation et donc on le reste. C'est le sens de notre abstention sur le fait qu'on n'est pas totalement d'accord avec cette organisation-là parce qu'elle ne résout pas le problème de la fatigue des enfants notamment en maternelle, parce que les activités proposées restent encore largement à améliorer notamment le vendredi après-midi. Et parce que, je réponds là à Mme BOUZERDA tout à l'heure qui disait « il y a que dans le transport que se pose la question de la gratuité », nous aussi pour les gardes dans le cadre de ces rythmes scolaires, le fait que l'on demande une contribution financière aux parents, ne nous va pas, on estime que l'école doit rester gratuite donc c'est tout ce qui fait que nous sommes pas d'accord avec cette organisation-là d'où notre abstention sur ce dossier. »

F. CHEVALLIER : « Nous avons apprécié que la Ville de Lyon n'ait pas comme certaines autres communes, décidé de revenir aux 4 jours dès cette rentrée. Il y a des communes qui l'ont fait un peu dans la précipitation pensant faire des économies ce qui n'est pas le cas dans la réalité. C'est plutôt

une bonne chose que la ville ait organisé la large consultation qui vient d'être décrite et qui permettra, on verra comment et dans quelles conditions, de retenir une nouvelle organisation pour la rentrée 2018. Nous aussi on a exprimé à plusieurs reprises dans ce conseil d'arrondissement notre désaccord sur l'organisation qui avait été retenue pour la Ville de Lyon qui pour nous ne respectait pas l'esprit de la réforme des rythmes scolaires avec laquelle on était d'accord, à savoir d'avoir l'école sur 5 jours. On avait regretté que les activités périscolaires soient regroupées sur le vendredi après-midi puisque ça maintenant des journées de classe longues les autres jours, ce qui explique en partie, je pense, la fatigue des enfants.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE

Abstentions des Elus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, UDI (P. BERAT, P. HUGUET + pouvoir M.H. BENZAOUÏ, L. LASSAGNE), Vert Europe Ecologie (F. CHEVALLIER et P. HEMON), Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

T. PHILIP : « Je saute les rapports 10 et 11 parce que Jérôme Maleski qui est justement à une réunion de concertation dans le 6^e, il espère arriver avant la fin et je passe au numéro 12. »

12 - 27239 - Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association "Patronage Scolaire Laïque de Montchat" pour sa participation à la compétition nationale TOP 12 en décembre 2017

A. ACHACHE rapporteur, donne lecture du dossier : « M. Le Maire, cher.e.s collègues, le PSLM je ne vous le présente plus c'est le Patronage Scolaire Laïque de Montchat, c'est l'un des clubs de gym le plus important de la ville en nombre d'adhérents mais aussi en résultats. Ils sont rentrés en TOP 12. Pour ceux qui connaissent moins bien la gym que le reste, c'est l'équivalent du TOP 14 pour le rugby. En fait, c'est la première division, c'est le niveau le plus haut en gymnastique. Il n'y a que deux clubs dans la région Auvergne-Rhône-Alpes qui sont à ce niveau-là. Un club de Saint-Etienne dont j'ai oublié le nom et le PSLM Montchat. Le fait de faire partie du TOP 12 leur impose de faire des déplacements assez onéreux parce qu'il se déplace à plusieurs endroits dans la France. C'est pour les aider avec un montant de 5 000€ que je vous demande d'approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - 27156 - Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

A. ACHACHE rapporteur, donne lecture du dossier : « Les Jeux Olympiques de Tokyo me sont chers puisque pour la première fois nous y aurons une discipline qui m'a cher, du karaté. Vous pourrez voir à cette occasion je l'espère les excellents résultats de la France en karaté. J'espère qu'ils seront aussi bons en 2020 qu'ils le sont actuellement. Sur notre délibération, il s'agit d'une enveloppe de 96 100€ qui représente une répartition en direction des athlètes de haut niveau. C'est le même dispositif que celui mis en place depuis 2004 et pour Rio plus récemment. C'est un dispositif qui permet d'accompagner les sportifs de haut niveau qui sont soit sélectionnés soit sélectionnables pour les jeux olympiques à venir, donc là en l'occurrence pour Tokyo. Il y a une catégorie A et une catégorie B. Les A, ce sont les élites on y trouvera Franck Solforosi par exemple qui avait ramené une médaille des derniers jeux. Les catégories B, sont les espoirs. Nous n'avons malheureusement pas encore d'athlètes du 3^e arrondissement dans la liste. On avait l'année dernière du Boxing Lyon united, Paul OMBA BIONGOLO. Mais on a bon espoir pour 2018, on devrait voir rentrer un adhérent du Boxing Lyon United qui a été sélectionné en équipe de France. J'espère aussi une petite de PSLM, et on a de bonne chance avec la Société d'Escrime de Lyon, qui a de bons résultats et peut-être arrivera dans cette liste en 2018. Je vous remercie de bien vouloir voter pour cette délibération. »

T. PHILIP : « Est-ce que l'arrivée du karaté supprime le taekwondo ou les deux s'additionnent. »

A.ACHACHE : « Non, les deux s'additionneront en fait. Vous pourrez apprécier la différence entre taekwondo, le karaté et le judo. On aura les 3 arts martiaux majeurs représentés. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

T. PHILIP : « Maud ROY va peut-être présenter le 14 et le 15 et on les votera ensuite individuellement. »

14 - 27374 - Attribution d'une subvention d'investissement de 4 004 euros à l'association "Frères d'armes - Honneur et Patrie", sise 279 rue André Philip à Lyon 3e, pour des travaux de sécurité de son local - Approbation et autorisation de signature de la convention afférente

M. ROY rapporteure, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'une demande de subvention de 4004€ de la part de l'association d'Anciens Combattants « Frères d'Armes – Honneur et Patrie » afin de lui permettre d'effectuer des travaux de sécurisation pour le local situé n°279 rue André Philip. Il s'agit de l'amélioration des rideaux métalliques ainsi que la mise en place de vidéo-protection urbaine aux abords du local. Le montant total des travaux s'élève à 30 020 euros, l'Etat participant au financement pour une somme de 24016 euros. Je vous remercie d'approuver cette subvention afin d'aider à la protection de cette association d'Anciens Combattants qui contribue aux actions d'échange et de fraternisation entre Français et Algériens. Je vous remercie d'approuver cette subvention de 4004 euros. »

15 - 27273 - Lyon 3ème - Contrat de sous location temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Frères D'Armes Honneur et Patrie, portant sur les locaux sis 279 rue André Philip, propriété de Grand Lyon Habitat - EI 03 382

M. ROY rapporteure, donne lecture du dossier : « Il s'agit de la reconduction d'un contrat de sous-location pour une durée de cinq ans à compter du 15 novembre 2017 entre la Ville de Lyon et l'Association d'Anciens combattants « Frères d'Armes – Honneur et Patrie » pour un local se trouvant au n°279 rue André Philip.

Le montant de la redevance pour ce local sera toujours de 900 euros annuels avec une gratuité partielle accordée par la Ville de Lyon de 9 330 euros annuels. Les lieux sont mis à disposition à usage exclusif de bureaux, en rapport avec l'objet social de l'association. Les fluides sont à la charge de l'association. Cette association perpétue le souvenir de tous les anciens combattants d'Algérie ayant servi leur patrie de 1830 à 1962. Les expositions proposées par cette association sont toujours en lien avec la LICRA. En tant que porte drapeau de son association d'anciens combattants, Monsieur Djebabla, est toujours présent pour les commémorations de Lyon et ce par tous les temps. Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

C. PANASSIER : « M. Jacquet et moi-même ne prendront pas part au vote car Grand-Lyon habitat est propriétaire des murs qui hébergent cette association et va participer également au financement des travaux. »

Monsieur le Maire met le rapport 14 - 27374 - Attribution d'une subvention d'investissement de 4 004 euros à l'association "Frères d'armes - Honneur et Patrie", sise 279 rue André Philip à Lyon 3e, pour des travaux de sécurité de son local - Approbation et autorisation de signature de la convention afférente aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE

Abstention des élus Vert Europe Ecologie (F. CHEVALLIER et P. HEMON)

C. PANASSIER et R. JACQUET ne prennent pas part au vote

Monsieur le Maire met le rapport 15 - 27273 - Lyon 3ème - Contrat de sous location temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Frères D'Armes Honneur et Patrie, portant sur les locaux sis 279 rue André Philip, propriété de Grand Lyon Habitat - EI 03 382 aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE

Abstention des élus Vert Europe Ecologie (F. CHEVALLIER et P. HEMON)

C. PANASSIER et R. JACQUET ne prennent pas part au vote

16 - 27250 - Lyon 3e et 6e arrondissements - Ligne C3 Lafayette/Bonnevay - Approbation du dossier d'enquête publique

L. PEISER rapporteur, donne lecture du dossier : « L'essentiel du rapport est dans le titre donc je vais le relire et vous expliquer. Il s'agit sur la ligne C3, sur le cours Lafayette de l'approbation du projet d'enquête publique relative à l'autorisation de poses des consoles d'éclairage public, autorisation de saisir M. le Président de la Métropole de Lyon aux fins d'organisation d'une enquête publique, autorisation de signature des courriers et actes concourants à la mise en œuvre de cette décision. Dans le cadre du C3, c'est un projet qui reprend le cours Lafayette pour la partie 3^e arrondissement de mur à mur et donc dans l'objectif de faciliter les déplacements des piétons, dont on parlait tout à l'heure, le fait de ne pas mettre de mats d'éclairage enlève des obstacles sur les trottoirs. Le SYTRAL, qui est maître d'œuvre de cette opération, et la Ville de Lyon ont engagé un certain nombre de discussions avec les syndicats de copropriété pour pouvoir donner l'autorisation d'une servitude d'usage pour ne pas avoir de mats d'éclairage et pouvoir poser les consoles d'éclairage sur les façades. Un certain nombre d'accord a pu être passé avec un certain nombre de copropriétés mais pas toutes. Donc dans ce cadre, l'idée est de passer avec une déclaration d'utilité publique pour pouvoir faire cette opération, donc l'objet de la délibération est : déclaration d'utilité publique, enquête publique et signature afférentes. Je vous demande de bien vouloir approuver cette proposition. »

P. BERAT : « Merci M. Le Maire. Une explication de vote : nous voterons contre en cohérence avec notre position depuis le départ sur ce projet du C3 qui nous semble couteux par rapport à l'offre de capacité qu'il propose. Donc nous ne sommes pas contre les consoles électriques mais contre le projet donc nous voterons contre cette délibération. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE

Vote contre des Elus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon - UDI

(P. BERAT, P. HUGUET+ pouvoir M. H. BENZAOUI, L. LASSAGNE)

T. PHILIP : « Je reviens sur le rapport concernant la MPT et la maison de l'enfance. Donc d'après les renseignements que l'on a obtenus justement de la MPT. La maison de l'enfance avait en théorie une autorisation pour 88 places qu'il n'utilisait pas donc il n'avait jamais 88 places. La MPT va réellement avoir 88 places dès cette année et ils comptent monter à 105 en 2 ans. Ils nous disent 105 réels c'est-à-dire ayant réellement 105 places dedans. Voilà les chiffres que je peux vous fournir et qui répondent à votre question, je pense. Il y a un progrès de 12 places et il y a un progrès, sans agressivité du tout, un progrès parce que les 88 places n'étaient pas 88 réellement utilisés. Vous avez la réponse.

M. MALESKI ne vient pas donc on laisse la possibilité à Mm ROY de présenter le rapport numéro 10. »

10 - 27226 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon et la Maison de la danse, pour la mise à disposition à titre gratuit d'une installation ludique "Cabane de la danse"

M. ROY rapporteure, donne lecture du dossier : « Il s'agit de l'approbation d'une convention de partenariat entre la Bibliothèque municipale de Lyon et la Maison de la Danse pour la mise à disposition d'une « Cabane de la danse ». Cette mise à disposition est à titre gracieux et cette cabane est installée à la Bibliothèque de la Part-Dieu du 23 octobre au 18 novembre 2017. Cette cabane de la danse a pour vocation d'être installée dans des lieux publics, des bibliothèques, des écoles, des centres sociaux, dans des halls de gare, dans le hall de la Maison de la danse etc. La Bibliothèque municipale de Lyon, dans son projet d'établissement, promeut l'accès à l'information par une

médiation active des savoirs, de la culture, des œuvres et notamment des arts vivants et dans ce cadre, elle souhaite accueillir dans ses locaux cette installation afin de l'utiliser comme outil de médiation auprès de ces usagers. Je vous remercie d'approuver cette convention. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - 27221 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 associations pour un montant total de 132 200 euros sur l'enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation de conventions cadre, d'application et mixte

M. ROY rapporteure, donne lecture du dossier : « Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour une association culturelle dans le secteur des arts numériques. Cette association s'intitule Dolus et Dolus, elle est située 5 rue des Tuilliers. Elle est spécialisée dans l'organisation d'événements mêlant musique, vidéo, nouveaux médias et arts numériques. Depuis 2013, Dolus et Dolus a mis en place un nouveau festival annuel « Mirage festival » qui a pour but de mettre en valeur les arts numériques et de les rendre accessible au plus grand nombre. Plus de 9 000 personnes ont participé à la cinquième édition du Mirage Festival en mars dernier, avec 100 artistes invités. L'édition 2018 du Mirage Festival, comme celle de 2017, se déroulera principalement aux Subsistances. Tout est gratuit et en libre accès, excepté les performances et soirées. Il est aujourd'hui proposé d'allouer une subvention de 15 000 € à l'association Dolus & Dolus pour l'édition 2018 du festival Mirage. Je vous remercie d'approuver cette subvention. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - 27265 - Lyon 3ème - Acquisition par la Ville de Lyon de deux lots de copropriété situés 2 rue Rochaix - EI 03388 - N° d'inventaire 03388B007 et 03388B008 - Opération 03388006 - Adaptation de l'autorisation du programme et vote de l'affectation d'une partie de l'AP 2012- 1 – Programme 00012

C. PANASSIER rapporteure, donne lecture du dossier : « M. Le Maire, cher.e.s collègues, nous continuons les acquisitions de l'immeuble à l'angle de la rue Rochaix et de la rue Lacassagne pour agrandir le parc Lacassagne. Il s'agit de l'acquisition d'un nouveau lot ; un appartement avec une cave. Un appartement de 34m² pour un montant de 89 000€ et 2 000€ de frais de notaire. Il nous restera encore à acquérir 7 lots c'est-à-dire 4 appartements et 3 caves. Je vous remercie d'adopter ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - 27236 - Demande d'autorisation d'exploiter l'extension d'une installation de cogénération existante par ajout de 4 chaudières, implantée sur la commune de Villeurbanne (17-19 avenue Albert Einstein)

C. PANASSIER rapporteure, donne lecture du dossier : « Ce rapport concerne le développement de l'activité de la chaufferie d'Einstein située à Villeurbanne dans le cadre de la rénovation et de l'extension du réseau de chauffage urbain confiée à DALKIA en DSP pour la Métropole. De nouvelles installations seront ainsi construites sans aucun impact pour les abonnés du réseau et dans le respect des règles de sécurité, heureusement draconiennes, dans ce domaine et elles sont soumises également à enquête publique. La première installation de deux nouvelles chaudières sera mise en service en septembre 2019 et les deux autres chaudières en 2017.»

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Questions diverses

T. PHILIP : «j'ai quelques dates à vous donner si vous avez de quoi écrire ou de quoi vérifier »

- Réunion publique à mi-mandat
 - Mardi 14 novembre à 18h30 Château Sans-Soucis
 - Mardi 21 novembre 18h30 à l'espace Elsa Triolet

- Date des prochains conseils d'arrondissement
 - Mardi 5 décembre 19h00
 - Mardi 16 janvier 19h00

- Dates à retenir :
 - Vœux du Maire : 15 janvier 2018 aux Halles
 - Spectacle du jour de l'an : 23 janvier 2018 à la bourse

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.
